



GRAND CHŒUR LANGUEDOC CHANSONS
Association loi 1901
Espace André Chamson, 2 place Henri Barbusse
Boulevard Louis Blanc - 30100 ALES
Siret : 41152688200021 Code Ape : 9001Z
Licences : L-R-24-4042 et L-R-25-636

Conditions Générales Billetterie 2026

Les présentes conditions générales régissent la vente des billets de spectacle pour l'organisateur : Les Fous Chantants d'Alès (ci-après « l'Organisateur ») : <https://www.fouschantants.org/la-billetterie-public/>

Elles sont systématiquement portées à la connaissance de l'internaute désirant passer commande. En conséquence, ladite commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente.

La responsabilité des Fous Chantants d'Alès ne saurait être engagée si le serveur était indisponible et ce pour quelque raison que ce soit (sans que cette liste ne soit exhaustive : défaillances techniques, défaillance de longue durée du réseau de distribution d'électricité, défaillance du réseau des télécommunications, perte de connectivité Internet dues aux opérateurs publics et privés dont dépend le fournisseur).

La responsabilité des Fous Chantants d'Alès ne saurait par ailleurs nullement être engagée en cas d'atteinte à la sécurité du site. Tel est par exemple le cas dans l'hypothèse d'un piratage ou d'une fuite de données personnelles ce que l'acheteur reconnaît et accepte.

Le Prestataire ne pourra nullement et à aucun moment être tenu responsable de préjudices tels que la perte de commande.

ARTICLE 1 – PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT

1.1 Les tarifs sont indiqués en Euros Toutes Taxes Comprises sur le site internet. Les frais bancaires sont inclus dans le prix du billet.

1.2 Les commandes sont payables en Euros exclusivement et ce, quelles que soient leur origine.

1.3 Seul le règlement par carte bancaire est proposé. Seules les cartes des réseaux CARTE BLEUE, VISA, EUROCARD et MASTERCARD sont acceptées.

1.4 Les tarifs réduits (chômeurs, enfants de moins de 12 ans et étudiants) se verront dans l'obligation de présenter un justificatif lors du contrôle des billets le soir du spectacle. La personne en possession d'un billet à tarif réduit se verra refuser l'entrée du spectacle en cas d'absence de justificatif ou si le justificatif n'est pas jugé valable par l'organisateur « Les Fous Chantants d'Alès ».

1.5 Accès des jeunes enfants

L'accès au spectacle est fortement déconseillé aux enfants de moins de 5 ans, en raison notamment du niveau sonore et des conditions d'accueil (durée, affluence). Les représentants légaux qui souhaitent néanmoins être accompagnés d'un enfant de moins de 5 ans reconnaissent en avoir été informés et s'engagent à en assurer la surveillance constante pendant toute la durée de l'événement.

1.6 L'organisateur « Les Fous Chantants d'Alès » décline toute responsabilité quant aux complications ou impossibilités d'achat découlant des procédés de sécurisation propres à la banque de l'acheteur.

1.7 Un billet ne peut être revendu à un prix supérieur à celui qui figure sur le côté recto du billet (loi du 27 Juin 1919).

1.8 Conformément à la loi n° 2004-575 du 21 Juin 2004, article L121-20-4 du code de la consommation, le droit de rétractation propre à la vente à distance ne peut être exercé (sauf si les parties en sont convenues autrement) dans le cas de prestation de services de loisirs devant être fournie à une date ou selon une périodicité déterminée (cas du billet de spectacle). En outre, un billet ne peut être remboursé même en cas de perte ou de vol.

ARTICLE 2 - DISPONIBILITE, PLACEMENT ET PLAN DE SALLE

2.1 Le placement est numéroté en parterre (assis) et non numéroté (dit « libre ») en gradins (assis).

2.2 Pour des raisons techniques, la billetterie en ligne pourra être suspendue 48h avant le début du spectacle, lequel sera alors, dès lors qu'il n'est pas complet, renseigné de la mention « billetterie disponible en guichet le soir du spectacle ».

ARTICLE 3 - VALIDATION DE COMMANDE

3.1 Une commande dont les places ne sont pas encore réglées est considérée comme « en cours » et ne constitue pas une preuve de réservation ferme. En l'occurrence, la commande est considérée comme définitive à règlement des billets.

3.2 La validation de commande, en fin de processus, implique l'acceptation de celle-ci ainsi que des présentes Conditions Générales de Ventes (le cas échéant, des Dispositions Spécifiques propres à l'organisateur) pleinement et sans réserve.

3.3 A l'issue du règlement, un email de confirmation parvient à l'acheteur. Les données enregistrées par notre serveur font foi et constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées. L'organisateur « Les Fous Chantants d'Alès » ne sont pas responsables d'une éventuelle erreur d'écriture dans l'adresse mail de l'acheteur, que celui-ci aurait commis lors de sa commande.

ARTICLE 4 – E-BILLET, CONFIRMATION DE COMMANDE

Outre les présentes Conditions Générales de Vente, les conditions particulières qui suivent sont spécifiques au e-billet et à la confirmation de commande. Un accès internet et une imprimante ordinaire suffisent à l'impression du e-billet ou de la confirmation de commande.

4.1 Le e-billet est pourvu d'un QR code ainsi que d'un code barre UNIQUE. La validité du e-billet sera contrôlée à l'entrée du spectacle. Un même billet n'accèdera au lieu du spectacle qu'une fois et une seule. Pour l'achat de plusieurs billets lors d'une même commande, l'acheteur doit s'assurer d'imprimer chaque e-billet sur une feuille séparée. L'acheteur est présumé être le porteur légitime du e-billet. D'où l'interdiction de le reproduire, de le dupliquer, de le contrefaire d'une quelconque manière, ou de le mettre à disposition d'autrui à de telles fins. Le e-billet concerne l'ensemble de nos spectacles. Le e-billet se trouvera en pièce jointe du mail de confirmation de commande.

4.2 L'acheteur est seul responsable de l'utilisation qui est faite de son e-billet et de sa confirmation de commande. Une pièce d'identité pourra être demandée lors de la vérification du billet aux Arènes. Un justificatif pour les billets à tarifs réduits sera systématiquement demandé lors du contrôle des billets. L'organisateur jugera de l'authenticité du e-billet dans la mesure où l'imitation ou la copie peut être identifiée de manière indubitable en tant que telle lors du contrôle du billet. Si le détenteur du e-billet est refoulé pour l'une des raisons invoquées ci-dessus, il ne dispose d'aucun recours, aucun droit à remboursement du prix acquitté.

4.3 Le e-billet, pour être valide, doit être imprimé (imprimante jet d'encre ou laser) sur du papier A4 blanc, vierge recto-verso, sans modification de la taille d'impression et en format portrait. Le e-billet doit disposer d'une bonne qualité d'impression. Le e-billet partiellement imprimé, souillé, endommagé ou illisible ne sera pas accepté ; il sera considéré, de fait, comme non valable.

4.4 En cas de mauvaise qualité d'impression du e-billet, il doit être réimprimé. Nous déclinons toute responsabilité quant aux anomalies qui surviendraient lors de l'impression du e-billet.

4.5 Il est possible de présenter le billet et le QR code par l'intermédiaire d'un smartphone.

Tout support électronique, autre que tablette, ordinateur ou téléphone, sera refusé.

Article 5 - ANNULATION ET REMBOURSEMENT

5.1 Les Fous Chantants d'Alès sont avant tout un concert de chant choral qui réunit des centaines de choristes pour rendre hommage au répertoire d'un auteur compositeur, l'absence de(s) (l') artiste(s) invité(s) en tant que soliste(s) sur quelques chants ne peut justifier une demande de remboursement.

5.2 En cas d'annulation de l'acheteur, le remboursement (hors participation aux frais de traitement) sera soumis à la décision et aux seules conditions de l'organisateur de l'événement, en sa qualité de responsable.

5.3 Le détenteur du billet, le cas échéant, est tenu de s'adresser aux Fous Chantants, où le billet a été acheté pour y faire valoir son droit de remboursement. Le remboursement sera étudié au cas par cas et sera soumis à la décision de l'organisateur. Des frais supplémentaires, à hauteur des frais de gestion par billet, seront à la charge de l'acheteur.

5.4 En cas d'annulation, le remboursement des billets s'effectue automatiquement vis-à-vis de l'acheteur au moyen d'un virement sur le compte correspondant à la carte de crédit renseignée lors du processus de commande. Le droit au remboursement revient exclusivement à l'acheteur de billets qui est porté sur la confirmation de commande ; il n'est, de fait, pas transmissible.

5.5 Conformément aux informations communiquées par la compagnie d'assurance couvrant l'événement, tout spectacle ou concert interrompu après avoir dépassé la moitié de sa durée initialement prévue est réputé avoir été intégralement exécuté. En conséquence, aucun remboursement des billets ne pourra être exigé dans ce cas.

ARTICLE 6 - SUIVI DE COMMANDE – INFORMATIONS, PROGRAMMATIONS

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter :

- Par courrier : Les Fous Chantants – Espace André Chamson – 2 place Henri Barbusse – 30100 Alès
- Par email : billetterie@fouschantants.org
- Par téléphone : 07.49.07.33.42

ARTICLE 7 - SECURISATION DES PAIEMENTS ET DONNEES PERSONNELLES

7.1 Les données personnelles que vous nous communiquez nous permettent de mener à bien notre mission, à savoir :

- valider votre transaction,
- vous donner la possibilité d'imprimer votre e-billet ou votre confirmation de commande,

7.2 L'Association Grand Chœur Languedoc chansons s'engage à respecter les dispositions de la loi du n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données dans leur version en vigueur à la date des présentes. Notamment, l'Association s'engage (a) à mettre en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les accès, altérations et destructions non autorisés, (b) à ne mettre en place que des traitements répondant à des finalités explicites, légitimes et déterminées ; (c) à ne conserver les données à caractère personnel que pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées et dans le respect de la réglementation en vigueur ; (d) à ne pas transmettre ou céder lesdites données à des fins commerciales ou de prospection commerciale.

7.3 Il est rappelé que la personne dont les données à caractère personnel sont traitées (i) bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition au traitement et d'un droit à la portabilité des données les concernant. Pour toute demande d'information concernant la politique de protection des données ou pour exercer ses droits, la personne peut s'adresser à l'adresse suivante : dpo@fouschantants.org ; (ii) a également le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) s'il estime, après avoir contacté L'Association Grand Chœur Languedoc chansons, que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés.

ARTICLE 8 - LITIGES ET DROIT APPLICABLE

8.1 Tous les litiges auxquels les présentes conditions générales pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences et leurs suites seront régis par le droit français.

8.2 Dans l'hypothèse d'un litige, les acquéreurs pourront saisir le Médiateur : DURAND Emmanuel, Membre association de médiation : MEDIATION NET, CNMA
30 rue Emile Jamais 30900 30900 NIMES Port. : 07 82 03 03 37 Mèl : e.durand66@outlook.fr

8.3 Tous les litiges auxquels les commandes conclues en application des présentes conditions générales pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences et leurs suites qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable seront soumis aux tribunaux compétents dans le ressort de la Cour d'Appel de Nîmes.

Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents du Client puissent faire obstacle à l'application de la présente clause.

ARTICLE 9 – MENTIONS LÉGALES

- Adresse : Espace André Chamson – 2 place Henri Barbusse – 30100 Alès ;
- Représentant légal : Marie Edith Avouac, Responsable administrative au Conseil Collégial ;
- SIRET : 411 526 882 000 13 ;
- NAF : 9001 Z ;
- Hébergement du site : BILLETWEB ;
- Système informatisé : Billetweb ;
- Sécurisation des paiements : Billetweb ;
- Tél. : 04.66.91.00.38 / 07.49.07.33.42 Mail : billetterie@fouschantants.org